

Conseil général de Val Terbi

INTERPELLATION

Des pêcheurs oubliés

J'ai eu, comme ancien riverain, la curiosité de m'intéresser à la pêche dans la Scheulte, moi qui n'ai jamais sorti une truite !

Le lit de la Scheulte, à Vicques, appartient à la commune : c'est la parcelle 986. Sur l'ensemble de son cours, 12 droits de pêche sont affermés, tous privés.

Sur le territoire de Vicques, le lot est divisé en 3 droits pour deux propriétaires ; l'un d'eux, un Bâlois, en possède deux. Chose surprenante, c'est l'Etat qui encaisse lesdits droits...

Impossible d'en savoir plus : le nom des propriétaires des droits et le montant perçu par le canton, c'est « halte, protection des données! ».

Mais, depuis la nouvelle loi sur la pêche de 2008, ces pêcheurs privilégiés peuvent être astreints, comme tout propriétaire, au paiement de la taxe des digues.

Je demande donc au conseil communal

° de confirmer mes affirmations puis de taxer ces propriétaires fluviaux.

Certains d'entre eux renonceront peut-être à leur droit de pêche que l'Etat rachètera. C'est d'ailleurs son objectif avoué.

Je crois savoir qu'il en est de même pour la Gabiare et le ruisseau de Montsevelier...



Michel Gury, conseiller général

NB

- Office de l'environnement, Saint-Ursanne
Amaury Boillat, responsable pêche (420 48 24)
- L'urgence n'est pas demandée.